



Compte-Rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2014

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 10

Absent excusé : Pierre SINDOU (procuration à Hubert LAMOTHE)

Approbation du compte-rendu de la réunion du 20/06/2014 à l'unanimité + signature du dossier et feuillet de séance

1. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau

Monsieur le Maire donne la parole à M. Marc Nicolas, 2^{ème} adjoint pour la présentation du rapport annuel du Syndicat des Eaux de Roche de Vic :

Après avoir rappelé que la commune compte 2 réservoirs d'eau (à Pommier et au Vignal du Château), il est à noter que les branchements de compteurs sont passés de 185 et 189 entre 2009 et 2013, que le volume d'eau consommé a diminué, les pertes et fuites d'eau également, que le prix de l'eau a par contre augmenté, passant de 3,73 € le m³ en 2012 à 3,82 € en 2013 et que les analyses effectuées (sur l'eau) concluent à une parfaite conformité de l'eau. Le rapport détaille aussi les investissements réalisés, dont le renforcement du réseau d'eau à Sabazot sur 80 m environ, à hauteur de 11 500 €. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité ce rapport.

2. Nouveaux statuts Syndicat des Eaux de Roche de Vic

Monsieur le maire expose au conseil réuni que le Syndicat des Eaux de Roche de Vic, dans sa séance du 17 juillet dernier, a accepté l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, pour l'alimentation de la commune de Turenne, et a ainsi adopté de nouveaux statuts.

Chaque commune concernée doit, dans les trois mois qui suivent, accepter cette adhésion et l'adoption de ces statuts. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil accepte cette adhésion et les nouveaux statuts.

3. Avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire rend compte de la rencontre, le 27 août dernier, du Sous-Préfet, de l'Architecte des Bâtiments de France, de l'Inspecteur des sites de la DREAL et du responsable de la DDT au sujet de la mise en place du PLUI par rapport à Ligneyrac, incluant l'AVAP. Il distribue la documentation remise ce jour-là sur la gestion de l'urbanisme dans ce cadre.

Au sein du territoire intercommunal, seules 2 communes sont déjà dotées d'un PLU : Noailhac et Ligneyrac. L'intégration de ces PLU dans l'élaboration du PLUI est impérative, mais la commune de Ligneyrac a une spécificité bien particulière avec l'AVAP annexée au PLU. En effet, comme indiqué par l'Architecte des Bâtiments de France et l'Inspecteur des Sites de la DREAL lors de la réunion à la Sous-Préfecture, c'est à la demande expresse du précédent maire de Ligneyrac que de nombreuses dispositions du règlement de l'AVAP ont été reprises dans le règlement du PLU. Ainsi, il pourra y avoir un tronc-commun pour toutes les communes et le renvoi sur le règlement de l'AVAP pour tout ce qui concerne Ligneyrac.

Si on souhaite supprimer cette spécificité, ou modifier une grande partie de l'AVAP, cela implique une révision de l'AVAP, ce qui est inenvisageable après 1 an de mise en place, à cause de la complexité de la procédure de révision et du coût.

Il est cependant possible de modifier un peu le zonage, afin de rendre constructible certaines « dents creuses » dans les villages, dans le cas de projets précis.

Le site classé est quant à lui une servitude d'utilité publique. L'ordre de priorité est le suivant : Site classé, AVAP, PLU. Hubert Lamothe fait remarquer que le Conseil Municipal, depuis sa mise en place, n'a fait aucune démarche officielle pour manifester son opposition au site classé et à l'AVAP.

Jean-Louis MONTEIL lui explique qu'en l'état actuel des choses, il n'y a pas d'élément concret permettant d'appuyer une telle démarche. C'est pourquoi le PLUI sera peut-être l'occasion pour le Conseil Municipal de manifester cette opposition

Pour l'heure, la communauté de communes en est à l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) pour tout le territoire, que chaque commune devra approuver. C'est lors des étapes de la construction du PLUI que Ligneyrac devra se distinguer, apporter des éléments dans le sens d'une révision à la baisse des contraintes liées au PLU et à l'AVAP, et ainsi mettre en avant son opposition à l'AVAP.

4. Commission locale AVAP

Monsieur le Maire explique que la commission locale AVAP a été mise en place le 24 juin 2011. Cette commission doit être renouvelée en raison du renouvellement du Conseil Municipal. Elle peut se réunir s'il y a un litige entre un particulier et l'administration ou sur demande.

Elle se compose de 12 à 15 membres, dont 3 désignés par l'Administration (Préfecture, DREAL, DRAC), 5 à 8 élus, et 4 personnes qualifiées.

Monsieur le Maire propose au conseil :

- 8 élus : Jean-Louis MONTEIL, Marc NICOLAS, Nathalie DURANTON, Hubert LAMOTHE, Isabelle SOL, Pierre SINDOU, Laurent PICARD et lui-même ;
- 2 personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel local : reconduction de Mme Martine CHAVENT et du directeur du CAUE ;
- 2 personnes qualifiées au titre des intérêts économiques locaux : Messieurs François CEYRAC et Jean SIMBELIE.

Hubert LAMOTHE indique qu'il hésite à y participer en se positionnant contre cette AVAP.

Nathalie DURANTON répond que c'est l'occasion d'étudier les dossiers qui font litige et de se rendre compte de ce qui ne fonctionne pas.

Monsieur le Maire conclut en indiquant que cette liste est une proposition, qu'il est nécessaire au préalable de rencontrer les personnes qualifiées envisagées et que la délibération sera prise lors d'une prochaine séance.

5. Périmètre des Communautés de Communes

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien a débuté une réflexion sur la modification de son périmètre et la fusion avec d'autres. La taille actuelle des Communauté de Communes ne satisfait pas l'Etat ; pour les zones rurales, elles devront atteindre 20 000 habitants à l'horizon 2017, bien que des dérogations soient encore possibles en raison de zones de montagne pour Lagleygeolle, Beynat ou Lostanges.

Les Communautés concernées sont : Beaulieu, Beynat, Meyssac, Argentat, Mercoeur, St Privat

Il y a une volonté d'allier un projet touristique à cette fusion avec la Vallée de la Dordogne corrézienne.

2 projets sont étudiés :

- 1 grande communauté avec les 6 existantes
- 2 communautés avec : Beaulieu-Beynat-Meyssac et Argentat-St Privat-Mercoeur

La question des compétences transférées est à étudier : le secteur BBM a sensiblement les mêmes alors qu'il y a de grosses différences entre les autres.

6. Travaux PAB et oratoire

Monsieur le maire présente au conseil réuni les travaux complémentaires nécessaires aux travaux d'aménagement du bourg, pour garantir une meilleure visibilité, accessibilité, protection et une meilleure sécurité, que ce soit pour l'éclairage public, accéder à l'église, prévenir tout risque de chute depuis le muret autour de la place ou encore pour renforcer la protection de l'oratoire.

L'Architecte des Bâtiments de France, consulté le jour même sur le sujet, ne s'oppose pas au principe mais souhaite recevoir le dossier complet des travaux envisagés avant de donner son accord.

Le coût de ces travaux est le suivant :

- Mains courantes proches oratoire : 200 € H.T.
- Garde-corps sur murets autour de la place : 1 525 € H.T.
- Garde-corps et main courante escalier église : 975 € H.T.
- Modifications sur éclairage public : 3 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité ces travaux et mandate le maire pour signer toutes pièces afférentes.

7. Travaux monument aux morts

Monsieur le maire expose au conseil réuni qu'il a été interpellé par M. Jean-Louis Picard, président de l'association des Anciens Combattants - ACPGCATM, au sujet de travaux à effectuer sur le monument aux morts et de la subvention qu'il est possible d'obtenir du Ministère de la Défense.

L'année 2014 étant l'année du centenaire de la Première Guerre Mondiale, c'est l'occasion d'effectuer des travaux sur ce monument : ravalement, pose d'une plaque avec gravure des noms des victimes de la Grande Guerre, en remplacement des noms gravés sur le monument pour une meilleure lisibilité et pérennité, modification de la grille avant en fer forgé pour la rendre amovible.

Le coût de ces travaux s'élève à 3 205,92 € TTC, soit 2 671,60 € hors taxe, selon les devis estimatifs reçus.

La subvention à percevoir, qui ne peut excéder 20 % du montant des travaux hors taxe, serait de 534,32 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité ces travaux et mandate le maire pour demander la subvention et faire réaliser les travaux, l'objectif étant que ceux-ci soient terminés pour la cérémonie du 11 novembre.

8. Décisions modificatives budgétaires

Jean-Louis MONTEIL expose le point financier :

Les 2 gros dossiers d'investissement sont les travaux du PAB et de l'oratoire. Ils ont été lancés en 2013 pour 308 000 € pour l'ensemble mais les travaux du PAB ont commencé en 2014. Les travaux de l'oratoire ont ensuite été distingués dans une opération spécifique afin de permettre un suivi particulier de l'opération. Le Budget Primitif 2014 a donc été réajusté dans ce sens.

À l'heure actuelle, les travaux du PAB sont en partie payés mais pour le solde, il apparaît que les crédits ne sont pas suffisants. Il ressort une insuffisance de crédit d'un montant de 29 398,87 € (dont 2 785,00 € correspondant aux travaux supplémentaires demandés par la municipalité actuelle). Déduction faite des crédits « récupérés » sur l'opération « Restauration de l'oratoire » pour un montant de 6 990,07 €, il est nécessaire de rajouter 23 000 € par prélèvement sur l'opération « Construction de parking » qui seront d'autant moins disponibles pour cette opération (DM n°4).

De plus, ainsi qu'il a été indiqué précédemment, il faut affecter au programme des travaux PAB le surplus du programme de l'oratoire dont les travaux sont finalement d'un coût inférieur au prévisionnel (DM n°3)

D'autre part, la Maîtrise d'œuvre, pour sa mission de diagnostic sur l'oratoire, avait également été imputée aux travaux du PAB, ce qu'il faut transférer à l'opération oratoire (DM n°2).

Enfin, les nouveaux travaux (éclairage public, rambardes, monument aux morts) d'un coût total de 9 540 € seront financés eux aussi par une baisse des crédits affectés au projet de parkings (DM n°5).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces décisions modificatives et autorise le Maire à signer les avenants nécessaires ainsi que toutes pièces afférentes.

En outre, Jean-Louis MONTEIL souhaite faire connaître au Conseil Municipal les remerciements de Mme Favaron, architecte, pour l'attitude objective et constructive du nouveau conseil dans ce dossier. Il a en effet été nécessaire de réajuster les détails des travaux réalisés ou en cours, sans annuler le marché, ce qui aurait engendré un coût très important pour la commune. Mme FAVARON a apprécié que le Conseil Municipal ait alors fait preuve de bon sens et d'intelligence.

9. Indemnités de conseil pour le receveur municipal

Monsieur le maire expose au conseil réuni que la collectivité a la possibilité d'attribuer au Receveur Municipal une indemnité de conseils comptables et budgétaires, selon un barème basé sur la moyenne des dépenses des trois dernières années.

Jean-Louis MONTEIL ajoute que le rôle du Receveur Municipal n'est pas de vérifier et valider les comptes de la commune, c'est au contraire au Conseil Municipal d'approuver la conformité du compte de gestion du Trésorier avec le Compte Administratif du Maire. Le Trésorier tient une comptabilité à partir des mandats de paiement et des titres de recettes émis par le Maire et vérifie les pièces justificatives jointes à ces opérations ainsi que l'existence de crédits budgétaires permettant leur réalisation.

Pour l'année 2014, l'indemnité de conseils s'élève à 323,21 euros. Monsieur le Maire propose d'attribuer cette indemnité sur la durée de présence de Monsieur Plénert, Receveur Municipal de la commune, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

10. Délaié RD 19 au Peuch

Monsieur le Maire expose au conseil réuni la vente de ce délaié, appartenant au Conseil Général, au profit de la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrézien pour la mise en place de signalétique dans le cadre des chemins de randonnées thématiques.

Une convention doit être établie pour l'entretien de ce délaié mais la question de son entretien reste entière, d'autant que la communauté de communes souhaite y installer, comme sur le délaié à Collonges pour le départ du Chemin de la Faille de Meyssac, table et bancs pour les randonneurs, ce qui engendrera des déchets. La saison estivale étant maintenant passée, cette question devra être réglée surtout au cours de la saison 2015.

11. Participation frais de scolarité école de Meyssac

Monsieur le Maire explique au conseil réuni qu'il convient de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école maternelle de Meyssac, suivant la demande reçue de la mairie de Meyssac le 4 septembre dernier. Le montant à payer total pour l'année scolaire 2013/2014 s'élève à 2 316,00 € pour 3 enfants, aucune participation n'étant demandée pour les enfants en grande section de maternelle ainsi qu'en primaire. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité de payer ces dépenses et mandate le maire pour signer la convention correspondante.

12. Règlement intérieur Salle Patrick Cheyroux

Monsieur le maire propose au conseil de mettre en place une commission de travail chargée de l'élaboration d'un règlement intérieur et d'une convention de prêt, la salle étant de plus en plus utilisée.

Le conseil décide que la commission Vie associative et Manifestation élargie à tous les adjoints serait la plus adéquate. Le premier document de travail sera envoyé à chacun pour y réfléchir avant de réunir la commission.

13. Aide à la scolarité

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal réuni qu'une aide à la scolarité au profit des enfants des familles de Ligneyrac a été mise en place par délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2004.

Cette aide d'un montant de 300€ est versée pour les enfants de Ligneyrac âgés de 16 à 19 ans, qui poursuivent des études générales, techniques ou professionnelles, ou une formation qualifiante assimilée à une poursuite d'études.

Afin de participer aux charges afférentes à la scolarité des enfants des familles de Ligneyrac, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal réuni de poursuivre l'aide aux familles de Ligneyrac dans la scolarité de leurs enfants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir cette aide, qui pourra être versée sur demande expresse entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre, à toute famille parent d'un élève de 16 à 19 ans, dont la résidence sur la commune de Ligneyrac est effective au 1^{er} septembre de l'année de la demande et inscrite au rôle des contributions directes au titre de la résidence principale sur le territoire communal au 1^{er} janvier de l'année pour laquelle l'aide est sollicitée.

14. Commissions communales

Commission Communication :

- Bulletin municipal : à élaborer pour diffusion en tout début d'année
- Guide d'accueil : contact à prendre avec Florence Maringue, ancienne conseillère, pour l'associer et perpétuer ce document qui est très bien fait
- Site internet de la commune *ligneyrac.fr* : le site internet de la commune n'a pas été mis à jour depuis juillet 2013. Le Conseil Municipal souhaite « réactiver » le site qui est un moyen de communication accessible par toutes personnes disposant d'une liaison internet. Contact sera pris avec Mr Despiney, réalisateur du site.
- Réunion publique d'information : vendredi 10/10 – affiche dans panneaux d'affichage + presse + courrier à toutes les familles

Commission Solidarité : réflexion sur cadeau aux aînés sur la base de 15€ / personne

Commission Manifestation : réunion de bilan le 07/10 à la Communauté suite au concert « C'est ma tournée »

15. Questions diverses

Congrès des Maires : du 25 au 27/11/2014 à Paris

Jugement Tribunal Administratif : Rejet de la requête contre la construction de la salle polyvalente pour irrecevabilité. Il en résulte que le fond n'a pas été jugé.

Fête de la Noix à Saillac : circulation interdite vers Saillac depuis le château de la Rue dimanche 5 octobre 2014

Élagage d'arbres sur route de Pommier à Puy Lacoste : la mairie va contacter les propriétaires concernés suite à la demande de la Sté Orange

Service Civique : information donnée sur le dispositif proposé par le Conseil Général aux jeunes de 16 à 25 ans

Assurance communale : proposition reçue d'AXA - contrat à l'étude en comparaison avec le contrat d'assurance en cours actuellement.

Signalisation routière : Rencontre Centre Technique Départemental pour signalisation au bourg et sur la RD 19
Projet de zone à 30 km/h dans le bourg – coût très important pour changement de signalisation sur RD

Travaux de voirie : rencontre Corrèze Ingénierie afin d'établir un diagnostic de l'état des routes pour évaluation des besoins
- menus travaux sur revêtement RD 19 avant l'hiver entre Turenne et Puy Boubou – constatation problème d'utilisation des buses d'évacuation des eaux pluviales par des tuyaux d'irrigation qui engendrent une détérioration importante

Point fiscalité : malgré le rétablissement des impôts sur la commune, le taux de Ligneyrac est le plus bas de toute la communauté de communes. Cela représente 26 % du montant à payer par rapport au Département et à la Région.

Séance levée à 1h05.